

Université du Québec à Montréal
Département de Science Politique
Hiver 2021

POL1601-30
LA POLITIQUE AU CANADA ET AU QUÉBEC
Mercredi de 9 H 30 à 12 H 30 – COURS EN LIGNE

Professeur : Paul May
Bureau : A-3695
Courriel : may.paul@uqam.ca
Heures de bureau : sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours offre une introduction à l'analyse de la politique au Québec et au Canada. Outre la compréhension des principaux déterminants de la vie politique (linguistiques, socioculturels et économiques), il vise à saisir la genèse du régime constitutionnel canadien et le fonctionnement de ses institutions politiques (pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et administratif). Il s'intéressera notamment à la monarchie parlementaire, au fédéralisme, à la constitution et à sa réforme, aux chartes des droits, de même qu'aux modes de participation à la vie démocratique (système électoral, partis politiques, mouvements sociaux et groupes d'intérêt). Seront étudiés également la place et le statut politique du Québec, des peuples autochtones et des groupes minoritaires dans l'ensemble canadien, ainsi que les idéologies, les politiques officielles et les diverses formes de nationalisme qui ont marqué la vie politique de ces groupes.

Ainsi, ce cours initiera les étudiants à des thématiques fondamentales en politique québécoise et canadienne, et leur permettra d'appréhender de manière critique des sujets qui sont actuellement au cœur du débat public, tels que le fédéralisme asymétrique, le régime de péréquation, le déséquilibre fiscal, la problématique linguistique, le souverainisme québécois, ou la question autochtone. Il contribuera également à donner aux étudiants une meilleure compréhension de l'interaction entre la politique, les tribunaux et la loi, et à donner un aperçu des limites juridiques et politiques auxquelles les gouvernements sont confrontés lorsqu'ils mettent en place des politiques publiques.

En termes de compétences, POL-1601 vise à fournir aux étudiantes et aux étudiants diverses opportunités d'améliorer leur capacité à identifier, extraire et résumer les arguments trouvés dans la littérature savante en science politique.

OBJECTIFS DU COURS

- Connaître la structure des principales institutions politiques canadiennes, notamment: la constitution, le fédéralisme, les différents pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), l'administration et les tribunaux.
- Être familier des débats historiques fondamentaux relatifs à la mise en place des institutions politiques au Canada.
- Comprendre les grandes lignes d'opposition idéologiques entre les principaux partis politiques québécois et canadiens et être capable de retracer leur évolution au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.
- Savoir expliquer les origines historiques et philosophiques des différents modèles de gestion de la diversité (multiculturalisme et interculturalisme) en vigueur au Canada.
- Démontrer la connaissance des origines et du développement historique des principales institutions politiques canadiennes et comprendre l'influence britannique et américaine sur ces institutions.

ORGANISATION

Une plateforme pédagogique « moodle » a été créée afin d'accompagner les étudiants dans ce cours. Les textes à lire pour chaque séance y sont accessibles et classés selon l'ordre du plan de cours.

De surcroît, les fichiers PowerPoint regroupant les études de cas et les thématiques étudiées en classe y seront téléchargés à l'issue de chaque séance.

- Portail général : www.moodle.uqam.ca
- Procédure d'accès pour les personnes étudiantes : www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf

Modalités spéciales d'évaluation en raison de la COVID 19.

Les cours ont lieu de manière asynchrone: chaque semaine, une vidéo comprenant un document PowerPoint sera mise en ligne. Cette vidéo remplace le cours magistral, qui ne peut avoir lieu en raison de la taille importante du groupe. Vous pourrez donc visionner chaque séance à votre convenance, lorsque vous aurez du temps pour le faire.

Pour toute question sur le contenu du cours, je reste disponible par zoom ou par courriel. N'hésitez donc pas à me contacter si vous ne comprenez pas certains passages du cours ou des textes à étudier.

ÉVALUATION

Examen de mi session	Mercredi 24 février 2021	30%
Examen de fin de session	Mercredi 21 avril 2021	30%
Travail à la maison	À remettre au plus tard le 22 avril 2021	40%

L'évaluation des étudiants s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un examen de mi session, qui se déroulera le mercredi 24 février 2021. Cet examen couvrira le contenu de la première partie du cours, à savoir les séances 1 à 5. Il comptera pour 30% de la note de la note finale.
- Un examen de fin de session, qui se déroulera le mercredi 21 avril 2021. Cet examen couvrira le contenu de la seconde partie du cours, à savoir les séances 7 à 12. Il comptera pour 30% de la note de la note finale.

Ces deux examens, d'une durée de trois heures chacun prennent la forme d'une série de 20 questions courtes, pour lesquelles il faudra apporter des réponses d'une longueur comprise entre 1 à 5 lignes environ. En raison de la situation sanitaire, les examens de mi session n'auront pas lieu en classe, mais seront à effectuer à la maison. Les sujets seront envoyés aux étudiants à 9h30 le jour des examens (le 24 février et le 21 avril), via la plateforme moodle, et également par courriel. Les étudiants auront trois heures pour effectuer leur devoir. Les étudiants devront remettre leur devoir sur la plateforme moodle ou par courriel à l'adresse suivante : may.paul@uqam.ca

- Un travail effectué à la maison, représentera 40% de la note finale, et devra être remis au plus tard le 22 avril 2021 par courriel (may.paul@uqam.ca). D'une longueur de 10 pages (interligne 1,5 police, Times New Roman 12), ce travail sera l'occasion de développer une réflexion personnelle sur l'une des thématiques analysées en classe au cours du semestre. Il devra comporter des références à la littérature discutée en classe, mais s'appuiera également sur d'autres informations glanées au cours de recherches personnelles effectuées par l'étudiant. Les étudiants seront notés sur leur capacité d'analyse, d'argumentation, et sur leur aptitude à défendre un point de vue argumenté sur une question donnée. Il faut choisir de traiter au choix l'un des sujets suivants :
 - Sujet 1: Selon vous, le fédéralisme canadien renforce-t-il ou au contraire limite-t-il la nature démocratique du Canada?
 - Sujet 2: Les droits ancestraux des peuples autochtones ont été reconnus dans la loi constitutionnelle de 1982. Expliquez l'évolution des rapports entre les peuples autochtones et l'État fédéral depuis cette date, en soulignant les facteurs qui ont influencé (positivement ou négativement) cette relation.
 - Sujet 3: Montrez la diversité idéologique du souverainisme québécois, en vous appuyant sur plusieurs figures intellectuelles qui ont influencé ce mouvement.
 - Sujet 4: Quelles critiques ont-été portées à la Charte canadienne des droits et des libertés par les différents groupes politiques au Canada et au Québec. Ces critiques vous semblent-elles valides?
 - Sujet 5: Certains observateurs de la vie politique canadienne estiment que le pouvoir fédéral a une tendance marquée à la centralisation au cours de son histoire. Expliquez si cette affirmation vous semble vraie en vous appuyant sur des exemples historiques précis.
 - Sujet 6: Exposez les facteurs sociologiques et idéologiques qui, selon vous, sont à l'origine de l'effritement du système bipartite sur la scène politique canadienne à la fin du XXe siècle.

Séance 1. Introduction (20 janvier 2021)

Cette séance introductive consiste en une présentation générale du cours POL-1601. Nous évoquerons les objectifs généraux du semestre, nous détaillerons des modalités d'évaluations, puis nous décrirons les principales thématiques qui seront traitées. Nous établirons également l'importance du champ des études québécoises et canadiennes en science politique et pour les sciences humaines d'une manière générale. En plus d'être incontournables pour toute personne intéressée par la vie politique canadienne, les thématiques abordées dans ce cours sont d'un intérêt crucial pour comprendre le monde de demain. En effet, la reconnaissance des peuples autochtones, l'équilibre des pouvoirs, la judiciarisation de la vie politique, et l'aménagement institutionnel du pluralisme culturel et linguistique, font l'objet d'âpres débats dans le monde entier. Or, ces enjeux structurent la vie politique du Canada depuis son origine en 1867, si bien que le pays constitue un laboratoire idéal pour appréhender les évolutions des sociétés occidentales sur ces questions.

Séance 2. Les fondements historiques du régime politique canadien (27 janvier 2021)

Cette séance, à forte dimension historique, est consacrée à l'analyse des institutions politiques pré fédérales. Elle couvre donc la période qui s'étend du début de l'implantation des colons européens en Amérique du Nord à la mise en place de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique en 1867. Les institutions de l'époque coloniale sont le fruit de compromis, d'adaptation et de lutte de pouvoir entre les différents acteurs politiques et les différentes puissances qui ont dominé la région au cours de cette période. Nous nous arrêterons notamment sur l'Acte de Québec (1774), l'Acte constitutionnel (1791), l'Acte d'Union, et nous identifierons les bouleversements institutionnels qu'ils ont engendrés.

- Lamonde, Yvan. 1998. Papineau, Parent, Garneau et l'émancipation nationalitaire (1815-1852). *Bulletin d'histoire politique*, 7 (1), pp. 41-49.
- Martin, Ged. 1998. « Le Rapport Durham et les origines du gouvernement responsable au Canada ». *Bulletin d'histoire politique* 6 (3), pp. 33-51.

Séance 3. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (3 février 2021)

Cette troisième séance est consacrée au moment fondateur de la fédération canadienne : l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867. Nous y analyserons successivement le contexte historique de l'époque, les motivations des différents négociateurs, ainsi que l'architecture institutionnelle créée à cette occasion. Nous verrons également les désaccords qui ont animé les débats à propos de l'AANB (notamment entre John A. Macdonald et George-Etienne Cartier), puis nous soulignerons les compromis qui en ont résulté. Dans le but de faire ressortir la spécificité de l'expérience canadienne, nous établirons également une comparaison avec les États-Unis : à l'esprit révolutionnaire de rupture avec la monarchie qui transparait dans la constitution américaine, s'oppose, côté canadien, à une forme de pragmatisme et une fidélité à la couronne britannique.

- Lapointe-Gagnon, Valérie. 2019. « La confédération canadienne », in *Le Canada dans le monde: acteurs, idées, gouvernance*, sous la direction d'A.-C. Fourot, R. Léger, J. Cornut, et N. Kenny. Montréal: Les Presses Universitaires de Montréal, pp. 27-44.
- Pelletier, Rejean. 2008. *Le Québec et le Fédéralisme canadien: un regard critique*. Québec: Presses de l'Université Laval. Chapitre 1.

Séance 4. L'évolution du fédéralisme canadien au 20^{ème} siècle : enjeux et controverses (10 février 2021)

Cette quatrième séance sera l'occasion de jauger les développements du fédéralisme canadien depuis la fondation du Canada. Nous examinerons les débats constitutionnels relatifs au processus

d'amendement de la constitution, et à la répartition des pouvoirs entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Dans cette analyse, nous accorderons une importance particulière au rapatriement de la constitution en 1982, qui a eu des conséquences durables sur les relations entre le Québec et le reste du Canada. Cette séance sera l'occasion de faire le point sur certains défis actuels du fédéralisme, en discutant les points de discorde relatifs à la crise constitutionnelle et les différentes interprétations qui en sont faites.

- Frémont, Jacques. 1984. Le droit international, la souveraineté du Canada et le « rapatriement » de la Constitution canadienne, in: *Revue Québécoise de droit international*, vol 1, pp. 327-343.
- Taillon, Patrick, et Amélie Binette. 2018. « Le fédéralisme canadien : sources, pratiques et dysfonctionnements ». *Civitas Europa* 40 (1), pp. 237-261.

Séance 5. Le pouvoir exécutif et législatif (17 février 2021)

Au niveau fédéral, le pouvoir exécutif comprend le Premier ministre, le Cabinet, et le monarque (représenté par le gouverneur général). Nous détaillerons le rôle des différentes composantes du pouvoir exécutif, puis nous esquisserons les contours de la responsabilité du cabinet du Premier ministre devant la Chambre des communes, en insistant sur les évolutions les plus récentes dans ce domaine. Cette séance est également consacrée à l'analyse du pouvoir législatif, chargé de la rédaction, de l'adoption des lois, et du contrôle de l'exécutif. Nous nous intéresserons au rôle de chacune des composantes du système parlementaire, notamment le Sénat et la Chambre des communes. Cette séance s'achèvera par une simulation du processus d'adoption d'un projet de loi, de la première lecture à la sanction royale.

- Massicotte, Louis. 2018. « Le pouvoir exécutif : la monarchie, le Premier ministre et les ministres », in *Le parlementarisme canadien*, sous la direction de R. Pelletier et M. Tremblay. Québec: Les Presses Universitaires de Laval, pp. 237-264.
- Cauchon, Hubert. 2017. « Les institutions parlementaires », in *La politique québécoise et canadienne: acteurs, institutions, sociétés*, sous la direction d'A-G. Gagnon. Québec: Les Presses de l'Université du Québec, pp.153-177.

Séance 6. Examen de mi session (24 février 2021)

Semaine de lecture : du 1^{er} au 7 mars 2021

Séance 7. Le pouvoir judiciaire et la charte canadienne des droits et des libertés (10 mars 2021)

Le pouvoir judiciaire, exercé par les cours de justice et les juges, veille à ce que les lois soient respectées et, le cas échéant, sanctionne leur non-respect. Au cours de cette séance, nous détaillerons successivement le rôle des principales instances judiciaires canadiennes, les principes de garantie d'indépendance et d'impartialité des tribunaux, ainsi que le mode de nomination des juges. Le régime constitutionnel canadien constitue un exemple paradigmatique de judiciarisation du politique, en raison de plusieurs facteurs : l'enchâssement constitutionnel de la charte des droits et des libertés, le contrôle *a posteriori* de l'action gouvernementale, et l'octroi aux tribunaux d'un large pouvoir d'interprétation. Nous discuterons des controverses que cette judiciarisation du politique a suscitées dans la vie politique du pays.

- Lampron, Louis-Philippe. 2017. « Les institutions judiciaires et le phénomène de la judiciarisation du politique au Québec et au Canada », in *La politique québécoise et*

canadienne: acteurs, institutions, sociétés, sous la direction d'A.-G. Gagnon. Québec: Les Presses de l'Université du Québec, pp. 217-240.

- Woehrling, José. 2006. « Les conséquences de l'application de la charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral », in *Le fédéralisme canadien contemporain: fondements, traditions, institutions*, sous la direction d'A.-G. Gagnon. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 251-279.

Séance 8. Partis politiques et idéologies au Canada : (17 mars 2021)

Acteurs majeurs de la vie politique, les partis politiques rassemblent des citoyens unis par une idéologie commune, qui ont pour but d'influencer le gouvernement dans ses prises de décision, et d'atteindre la conquête et l'exercice du pouvoir. Ils jouent un rôle central dans la sélection du personnel politique et dans l'accès aux fonctions gouvernementales. Au cours de cette séance 8, nous retracerons l'évolution historique des systèmes partisans, c'est-à-dire de l'ensemble des interactions qu'exercent entre eux les partis politiques, au cours de l'histoire du Canada. Nous expliquerons les différentes phases de recomposition du paysage électoral, en insistant sur les moments de ruptures dans l'histoire politique canadienne.

- Poplyansky, Michael. 2019. « L'histoire des idéologies politiques au Canada depuis 1867 », in *Le Canada dans le monde: acteurs, idées, gouvernance*, sous la direction d'A.-C. Fourot, R. Léger, J. Cornut, et N. Kenny. Montréal: Les Presses Universitaires de Montréal, pp. 213-230.
- Bickerton, James, Alain-G. Gagnon, et Patrick J. Smith. 2002. *Partis politiques et comportement électoral au Canada: filiations et affiliations*. Montréal: Boréal. Chapitre 3.

Séance 9. Les peuples autochtones du Canada (24 mars 2021)

Les « peuples autochtones », qui incluent les Premières Nations, les Métis et les Inuits, représentent environ 5% de la population canadienne. Cette séance examine l'évolution des relations entre l'État canadien et les peuples autochtones d'un point de vue politique, diplomatique, et juridique. Nous constaterons que le fédéralisme canadien constitue à la fois un obstacle et une structure d'opportunité pour le projet d'autodétermination des peuples autochtones. Nous identifierons également les moyens d'action que les peuples autochtones ont mobilisés pour réaffirmer leurs droits et réinvestir leurs traditions d'autogouvernement : mobilisations médiatiques, campagnes de sensibilisation et poursuites judiciaires. Finalement, nous ferons le point sur les pistes de solutions proposées par plusieurs activistes et politologues afin de mettre fin à la marginalisation politique de ces populations.

- Papillon, Martin. 2006. « Vers un fédéralisme postcolonial ? La difficile redéfinition des rapports entre l'état canadien et les peuples autochtones » in *Le fédéralisme canadien contemporain: fondements, traditions, institutions*, sous la direction d'A.-G. Gagnon. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 461-485.
- Coulthard, Glen Sean. 2018. *Peau rouge, masques blancs: Contre la politique coloniale de reconnaissance*. Lux Éditeur. Montréal. Chapitre 1.

Séance 10. Le souverainisme québécois (31 mars 2021)

La vie politique canadienne est constamment traversée par des oppositions concernant la nature de la relation qui doit prévaloir entre Québec et Ottawa. Cette séance sera l'occasion de faire le point sur ces débats. Nous reviendrons tout d'abord sur les grandes lignes du mouvement souverainiste québécois et sur sa diversité idéologique interne (qui se reflète par exemple dans la diversité des traditions politiques à l'origine de la fondation du Parti Québécois). Nous donnerons ensuite un aperçu des différentes options politiques envisagées pour le Québec : fédéralisme, autonomisme et

souverainisme. Une dernière section sera consacrée à l'analyse de l'appareil d'État considérable dont le Québec s'est doté, que ce soit en matière d'éducation, d'économie, de paradiplomatie, ou de politique culturelle.

- Gagnon, Alain-G. et Paul May. 2009. « Les fédéralistes, les autonomistes et les souverainistes au Québec : visions plurielles et enjeux nationaux », in *À la rencontre d'un Québec qui bouge: introduction générale au Québec, CTHS histoire*, sous la direction de R. Laliberté. Paris: Éditions du CTHS, pp. 121-35.
- Balthazar, Louis. 2013. *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*. Édition revue et augmentée. Montréal (Québec): VLB éditeur. Chapitre 7.

Séance 11. Le système d'immigration au Québec et au Canada (7 avril 2021)

Les mouvements de populations en provenance de l'étranger constituent un aspect essentiel de l'histoire du Canada. Les gouvernements successifs ont utilisé l'immigration comme un levier afin de favoriser la croissance de la population, le peuplement des terres et l'approvisionnement en main-d'œuvre de l'économie nationale. Après un survol historique des grandes périodes de l'immigration dans l'histoire du Québec et du Canada, nous nous concentrerons sur la période actuelle. Nous verrons comment sont mises en place les politiques d'immigration actuelles, au niveau fédéral et au niveau provincial, puis nous détaillerons la procédure de sélection à laquelle les immigrants potentiels doivent se plier afin d'acquérir la citoyenneté du pays.

- Dufour, Frédérick Guillaume, et Mathieu Forcier. 2015. « Immigration, néoconservatisme et néolibéralisme après la crise de 2008 : le nouveau régime de citoyenneté canadien à la lumière des trajectoires européennes ». *Interventions économiques* (52).
- Daniel, Dominique. 2003. « Une autre nation d'immigrants: La politique d'immigration du Canada au 20^e siècle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (77) 33, p. 33-46.

Séance 12. L'interculturalisme et le multiculturalisme (14 avril 2021)

Les politiques de gestion de la diversité ethnique, culturelle et religieuse occupent une place prépondérante dans les débats publics et médiatiques actuels. Au Canada, le gouvernement fédéral a mis en place en 1971 une politique de multiculturalisme. Ce modèle d'intégration et d'aménagement institutionnel de la diversité culturelle et linguistique représente également une composante essentielle de l'identité nationale du pays. Le Québec, de son côté, a opté pour l'interculturalisme, qui inclut la primauté de la langue française comme langue publique commune, tout en se démarquant des approches assimilationnistes. Cette séance est consacrée à la présentation de ces deux approches, à l'étude de leurs différences et leurs similitudes.

- Rocher, François et Bob White. 2014. *L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien*. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
- Bouchard, Gérard. 2011. « Qu'est-ce que l'interculturalisme ? », *McGill Law Journal* 56 (2), p. 395-468.

Séance 13. Examen de fin de session (21 avril 2021)

Remise du travail effectué à la maison : le 22 avril 2021

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.trevezpourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.